

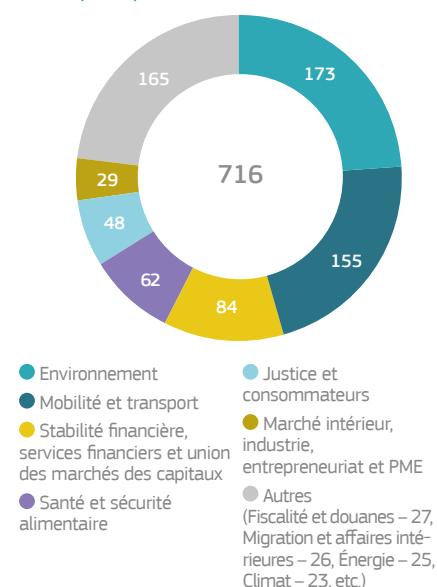
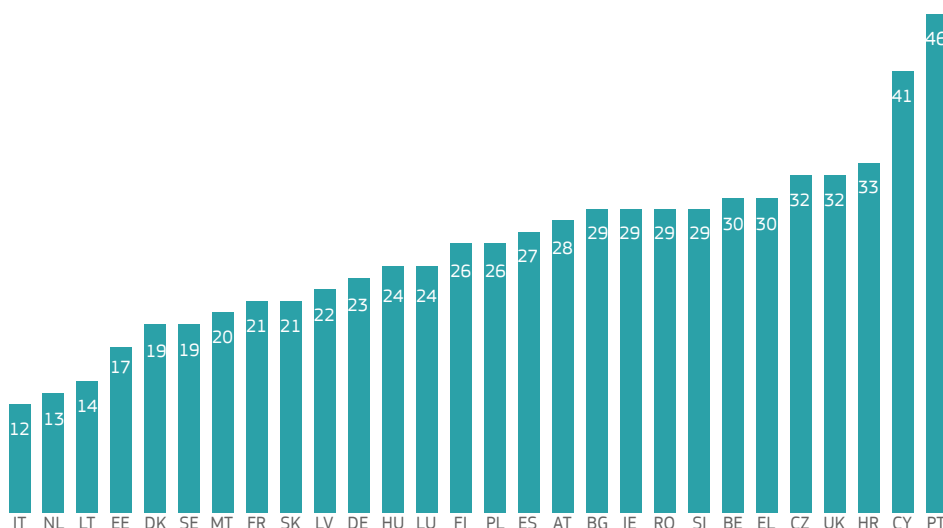
Contrôle de l'application du droit de l'Union européenne

Rapport annuel 2017

Nouvelles procédures d'infraction ouvertes en 2017

En 2017, la Commission a lancé 716 nouvelles procédures d'infraction, soit une baisse de 27 % par rapport à l'année 2016 au cours de laquelle 986 procédures d'infraction ont été lancées. Par ailleurs, la Commission a envoyé 275 avis motivés en 2017, contre 292 en 2016.

Le graphique ci-dessous illustre les principaux domaines concernés.



Procédures d'infraction ouvertes au 31/12/2017 (total)

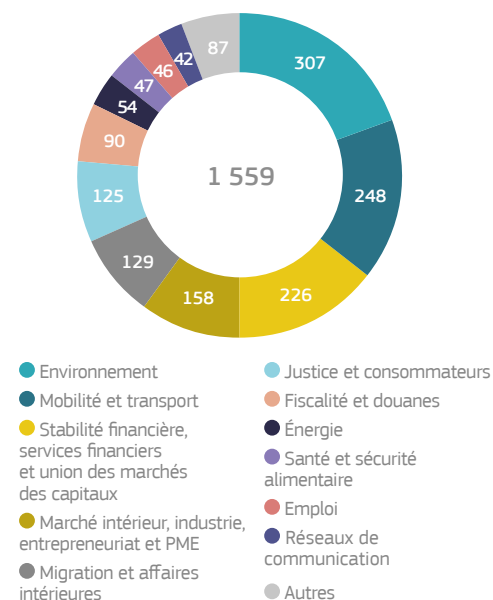
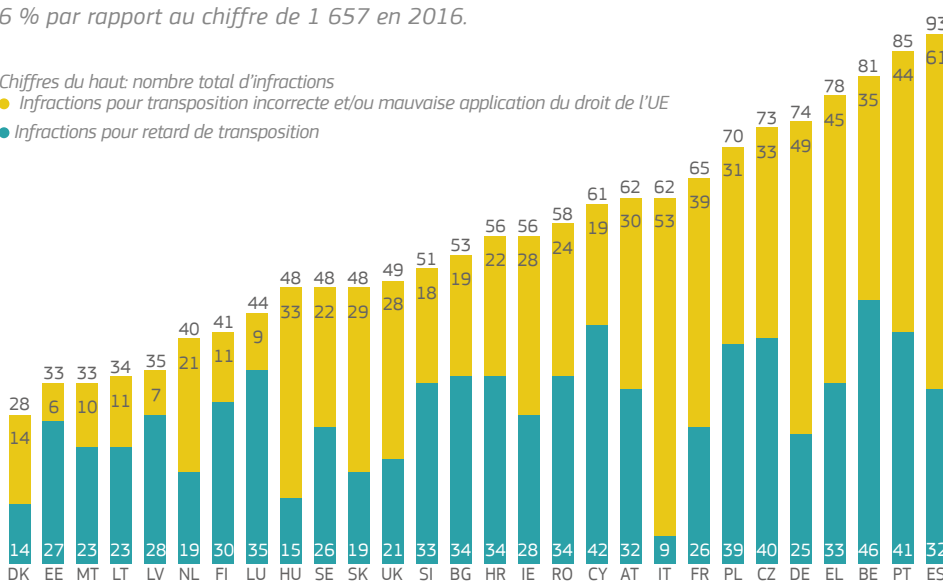
À la fin de 2017, 1 559 procédures d'infraction au total étaient ouvertes, soit une baisse de 6 % par rapport au chiffre de 1 657 en 2016.

Le graphique ci-dessous illustre les principaux domaines concernés.

Chiffres du haut: nombre total d'infractions

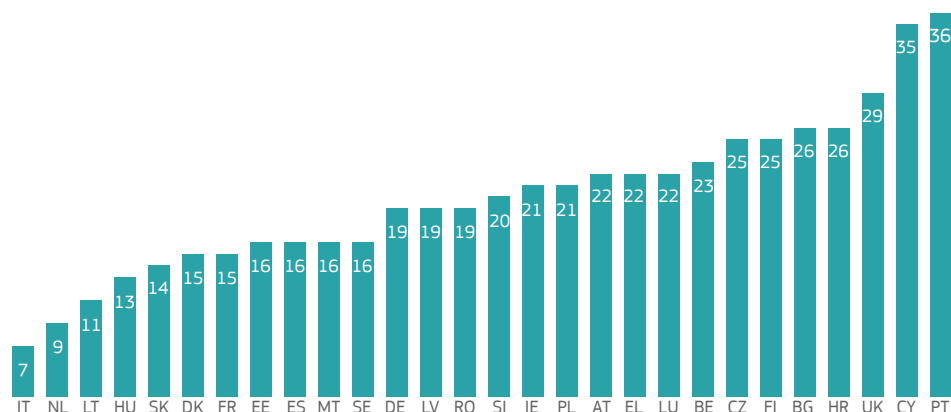
● Infractions pour transposition incorrecte et/ou mauvaise application du droit de l'UE

● Infractions pour retard de transposition



Nouvelles procédures d'infraction pour retard de transposition¹

Le nombre de nouvelles procédures d'infraction pour retard de transposition a diminué de 34 % en 2017 (558) par rapport à 2016 (847).



Arrêts rendus par la Cour de justice de l'UE en vertu de l'article 258 et de l'article 260, paragraphe 2, du TFUE

En 2017, la Cour a rendu 17 arrêts en vertu de l'article 258² du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui étaient tous en faveur de la Commission. Par ailleurs, elle a rendu un arrêt en vertu de l'article 260, paragraphe 2³, du TFUE, infligeant le paiement d'astreintes à l'Espagne⁴.

¹ Nouvelles procédures d'infraction engagées contre les 28 États membres en 2017 en lien avec la non-transposition d'une directive de l'UE dans les délais.

² Il s'agit d'un premier arrêt rendu par la Cour de justice de l'UE.

³ La Cour de justice de l'UE peut être saisie d'une affaire lorsqu'un premier arrêt n'est pas dûment pris en considération; le paiement d'une somme forfaitaire ou d'une astreinte peut être infligé en vertu d'un arrêt.

⁴ Commission/Espagne (affaire [C-388/16](#) de juillet 2017; paiement d'une somme forfaitaire de 3 millions d'EUR).